

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1954

25 juillet 2014

SOMMAIRE

Accessio	93746	REU Lux 1 S.à r.l.	93754
Banque Raiffeisen	93773	REU Lux 2 S.à r.l.	93750
Belmont Immobilière S.à r.l.	93757	REU Lux 2 S.à r.l.	93754
Finnlines Baltic S.A.	93789	RF Acquisition S.à r.l.	93752
Loren Germany Investment S.à r.l.	93790	Richard International S.A.	93751
Nizi International S.A.	93792	RICHARTS N.K.J. S.à r.l., Agence d'Assu- rances	93754
ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial	93746	RI Luxembourg Finance Sarl	93755
Papilux	93746	RMS Investment S.à r.l.	93775
Patrimony Investments	93746	Romtop S.A.	93750
PayPal International S.à r.l.	93791	Rosetabor S.à r.l.	93750
Peinture Gillen S.à r.l.	93747	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S.	93755
PEP GCO Co-Invest S.à r.l.	93747	Rosy Blue Carat S.A.	93751
Perpaper S.A.	93747	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	93749
Pictet Funds (Europe) S.A.	93747	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	93752
Pigali	93748	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	93753
Pinatubo Spf S.A.	93747	Rugova s.à r.l.	93755
Poliso S.A.	93746	Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A.	93756
Post Scriptum Holding S.A.	93748	Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A.	93753
PQ Luxco Parent S.à r.l.	93748	Saltgate S.A.	93754
Q4Q Consulting s.à r.l.	93749	Saltillo S.A. SPF	93755
Q.A.T. Investments S.A.	93748	Samana S.à r.l.	93756
QS PEP S.C.A., SICAR	93749	Santa Luçia S.A.	93792
Quadrant S.à r.l.	93749	Sapphire S.à r.l.	93751
QuantumWave Capital Group	93768	S.A.R. Investissement S.A.	93755
Rainbow Pharmaceutical S.A.	93748	Schroder Property Services B.V.	93792
Realgest S.A.	93751	Société Civile Immobilière Thoma	93753
Redarea Investment S.A.	93752	South Sea S.à r.l.	93756
Red Luxembourg S.A.	93753	The Kooples Luxembourg S.à r.l.	93782
Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à r.l.	93754	Unity Foundation	93787
Retail Operating Company Luxembourg	93750	ZAMH Lux Holdings	93783

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.260.

A dater de ce jour, la société CC AUDIT and CONSULT SA démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial - RCSL n° B155260
Strassen, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014071611/12.

(140083565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Papilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Mondercange, 18, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 125.542.

Il résulte de sa démission acceptée par l'associé unique que Madame Catherine, dite Cathia Hilges, employée privée demeurant au 18, boulevard Robert Schuman, L-8340 Olm n'est plus gérante de la société Papilux, L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce, R.C.S. Luxembourg B 125.542 et ce avec effet au 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014071622/10.

(140084249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071624/9.

(140083722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Accessio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Die Bilanz zum 31. August 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Für PBO

Die Verwaltungsgesellschaft:

Axxion S.A.

Référence de publication: 2014071626/14.

(140084124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Poliso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 115.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071637/9.

(140084013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Peinture Gillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 1, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.667.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21.05.2014.

Référence de publication: 2014071630/10.

(140084019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

PEP GCO Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071631/10.

(140083475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Perpaper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

Extrait de la résolution prise par la réunion du Conseil d'Administration le 13 mai 2014

Mr Thierry JACOB, Employé privé, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014071632/12.

(140084072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pictet Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014071634/10.

(140084226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pinatubo Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014071636/12.

(140083997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pigali, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 29.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014071635/10.

(140083811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Post Scriptum Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071638/9.

(140084008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

PQ Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.569.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014071639/10.

(140083687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.562.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert (Vertigo Naos Building).

Luxembourg, le 20 Mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Q.A.T. INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014071644/14.

(140083493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rainbow Pharmaceutical S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 143.022.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014071654/11.

(140083482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Quadrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 134.969.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68604 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071646/10.

(140083795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

QS PEP S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071650/10.

(140083411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Q4Q Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 78.480.

En date du 20 décembre 2013, a eu lieu la cession de parts sociales suivante: Monsieur Reginald VANHUYNEM a cédé les 500 (cinq cents) parts sociales qu'il détenait à la société CORE CONSULTING INTERNATIONAL S.A.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante: la société à responsabilité limitée CORE CONSULTING INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich) 11, rue des Trois Cantons et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136156 détient les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071652/14.

(140083534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.025.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 23 avril 2014 que le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- les démissions de Messieurs Benoit BAUDUIN et Patrick MOINET, gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Madame Jennika Temisa Enetiagi LINDHOLM, née le 16 mars 1981 à Berlin, Allemagne, résidant au 18, rue Marie de Zorn, L-2764 Luxembourg a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Kemal AKYEL, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, résidant au 6, De Blauken, B-3583 Beringen a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071659/20.

(140084114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 90.938.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071655/9.

(140083868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.361.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2014.

Pour: ROMTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014071656/15.

(140084042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rosetabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071657/10.

(140083818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 117.673.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 23 avril 2014 que le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- les démissions de Messieurs Benoit BAUDUIN et Patrick MOINET, gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Madame Jennika Temisa Enetiagi LINDHOLM, née le 16 mars 1981 à Berlin, Allemagne, résidant au 18, rue Marie de Zorn, L-2764 Luxembourg a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Kemal AKYEL, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, résidant au 6, De Blauken, B-3583 Beringen a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071668/20.

(140083961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 120.684.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071663/10.

(140083938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.267.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société en date du 16 mai 2014 que l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

- Renouveau du mandat du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 16 mai 2014 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2015:

RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 113621 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2014071658/17.

(140084135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Richard International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 66.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071673/9.

(140084006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.458.

EXTRAIT

En date du 31 décembre 2013, l'associé Cum Grano Salis S.à r.l. a transféré ses 500 parts sociales détenues dans la société Sapphire S.à r.l. à ALEA IACTA EST (LUX) B.V., avec adresse au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
ALEA IACTA EST (LUX) B.V.	500 parts sociales
Total	500

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071687/17.

(140083812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Redarea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 127.578.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 14 mai 2014

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mai 2014 que:

1. Est nommé en tant qu'administrateur pour une période de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

2. Est nommé en tant qu'administrateur pour une période de six ans, Monsieur Natale Capula, né à Villa San Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

3. Est nommé en tant qu'administrateur pour une période de six ans, la société Luxembourg Management Services S.à.r.l. ayant son siège social à Luxembourg, au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

4. Est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-7, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7th Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

5. Le siège de la société est établi à Luxembourg, au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014071665/26.

(140084086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071660/10.

(140084115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

RF Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.088.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 14 mai 2014 par les associés de la Société que RF Acquisition S.à r.l. que les gérants suivants ont démissionné de leur poste avec effet au 12 mai 2014:

- 1) Nicola FOLEY
- 2) Karolina DZIEMIANCZYK née à Bartoszyce
- 3) Alexandre WARNIER

Il résulte des mêmes résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet au 12 mai 2014 pour une durée illimitée:

- 1) Mr Andrew O'SHEA, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2) Mr Tobias STEMLER, né le 18 juillet 1983 à Neunkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 3) Mr Tamas MARK, né le 8 juin 1981 à Budapest, Hongrie, avec adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Avec effet au 12 mai 2014, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé comme suit:

- Mr Andrew O'SHEA
- Mr Tobias STEMMLER
- Mr Tamas MARK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014071671/28.

(140083550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071662/10.

(140084139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071680/9.

(140083983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Red Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 120.740.

Il résulte qu'en date du 20 décembre 2013, les deux administrateurs Management Sàrl et Director S.à r.l. ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071664/10.

(140083462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Société Civile Immobilière Thoma, Société Civile.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 65, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg E 2.883.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 septembre 2006

Suite au décès de l'associée Madame Helena Wilhelmina KALIS, les 25 parts sont attribuées, par voie d'héritage, à l'associé Monsieur Bastien THOMA à raison de 12 parts, à l'associé Monsieur Robert THOMA à raison de 12 parts et aux 2 associés prénommés en indivision à raison d'une part.

Les associés décident à l'unanimité la prorogation de la société pour une durée illimitée.

Le siège social est établi au 65, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Adresses

Monsieur Bastien THOMA, 65, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Monsieur Robert THOMA, 67, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Référence de publication: 2014071717/16.

(140084237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 3, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 150.319.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/05/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014071666/12.

(140084236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 117.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071667/10.

(140083996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 117.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071669/10.

(140083962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

RICHARTS N.K.J. S.à r.l., Agence d'Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 95.708.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARTS N.K.J. S.à r.l., Agence d'Assurances
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014071674/12.

(140084032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071681/10.

(140083941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

RI Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.791.

Il résulte des décisions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mai 2014 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et ce avec effet au 16 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071672/13.

(140083547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rugova s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 17, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.329.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071677/10.

(140083418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

S.A.R. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.562.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014071678/11.

(140083500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 376.001,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071676/10.

(140083823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Saltillo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.378.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014071698/10.

(140083770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.099.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2014

Das Mandat des alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird um ein weiteres Jahr verlängert:

- Frau Michele Valenti, Director, geschäftsansässig in 345 Park Avenue, New York, NY 10154, USA

Das Mandat des Rechnungskommissars FIN-CONTRÔLE S.A. wird ebenfalls um ein weiteres Jahr verlängert.

Beide Mandate laufen somit anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2015 stattfinden wird, aus.

Luxemburg, den 12. Mai 2014.

Für beglaubigten Auszug

Référence de publication: 2014071679/15.

(140083981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Samana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 179.274.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 15 mai 2014

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Jakub Jasica de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 mai 2014.

Il ressort des résolutions prises par les associés de la Société en date du 15 mai 2014 que:

- Monsieur Krzysztof Drozd, né le 11 avril 1975 à Legnica (Pologne), demeurant professionnellement au Level 2, 50 New Bond Street, Londres, W1S 1BJ, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 15 mai 2014 pour une durée indéterminée

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jean Roger Lemaire;
- Monsieur Teunis Akkerman; et
- Monsieur Krzysztof Drozd

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samana S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014071683/23.

(140083969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

South Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 139.167.

Il résulte d'un extrait du Registre du commerce du canton de Tessin, Suisse, que Sist Investimenti Sagl, Société à responsabilité limitée inscrite sous le n° de registre CH-514.4.028.506-0, ayant son siège social Via Clemente Maraini 39, CH-6900 Lugano, seul et unique associé de la Société, a changé de nom et se nomme dorénavant Sist Neutra Sagl.

Par ailleurs, comme suite à un transfert du siège social elle sera dorénavant inscrite sous le numéro de registre CHE-112.031.812 auprès du Registre du commerce des Grisons et son siège social sera désormais au Chiss 8, CH-7503 Samedan.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2014071720/16.

(140083437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Belmont Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.159.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in Luxembourg Trade Register under the R.C.S. Luxembourg number B 61785,

duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal on May 13, 2014 which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following Articles of Incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Belmont Immobilière S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. by way of private placement only, to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counter-party excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten shares (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the Sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any Manager so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a Sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 17. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholder(s) must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders

Art. 19. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholder(s) are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholder(s).

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholder(s).

The Chairman of the general meeting of shareholder(s) shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholder(s) shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholder(s) shall be signed by the shareholder(s) present or represented or by the proxy(ies) holder of shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder by the proxy holder of the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholder(s) to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed, 310 shares
 Total shares: 310 shares

The amount of three thirty one thousand Euros (EUR 31,000) was thus as from that moment at the disposal of the Company,

evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-)

Resolution of the sole shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Class A Manager and at two (2) the number of Class B Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Philipp Meyer, born on December 31, 1946 in Zurich, Switzerland, residing professionally at 114, Rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland as Class A manager.

- Mr Matthijs Bogers, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as Class B manager.

- Mr Eddy Dôme, Born on August 16, 1965 in Waremme, Belgium, with professional address at professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as Class B manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

A COMPARU:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit Luxembourgeois avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 61785,

dûment représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration daté du 13 mai 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Belmont Immobilière S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. uniquement par voie de placement privé, conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet. Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, auditeur

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages

qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 17. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- PARLAY FINANCE COMPANY S.A., précitée	310 parts
Total parts sociales:	310 parts

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique
Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de gérant de catégorie A et à deux (2) le nombre de gérant de Catégorie B et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Philipp Meyer, né le 31 décembre 1946 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 114, Rue du Rhône, CH-1204 Suisse en tant que gérant de catégorie A.

- Monsieur Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant de Catégorie B.

- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme, Belgique, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22794. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014072757/627.

(140085369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

QuantumWave Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 774.248,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.833.

In the year two thousand fourteen, the thirty-first day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of QuantumWave Capital Group, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 174.833 (the Company). The Company was incorporated on December 28, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 702 dated March 22, 2013. The articles of association have been amended for the last time on February 13, 2014, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared,

1. Mr. Robert Harris Marcus, born on January 11, 1962, in Johannesburg (South Africa), with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France;

2. Mrs. Vanessa Gabrielle Marcus, born on September 2, 1971, in Boulogne-Billancourt (France), with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France;

3. WINTEC Partners, a French société par actions simplifiée, with registered office at 77 rue de Turenne, 75003 Paris, registered with the RCS Paris under number 387 548 001;

4. BPG STRATEGIES, a French société à responsabilité limitée, with registered office at 23 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, registered with the RCS Paris under number 488 704 628;

5. Michael HOWELL, born on December 30, 1947, with address at Detroit, Michigan, USA;

6. Paul BERNARD, born on January 11, 1960 In Boulogne-Billancourt, with address at 25 avenue Trudaine, 75509 Paris;

7. Daniel SUCHAR, born on September 28, 1937, in Paris 16, with address at 5 rue des Gâtes-Ceps, 92210 Saint-Cloud, France;

8. Pieter KNOOK, born on November 22, 1958, in Rotterdam, with address at Stone House, Cookham, Maidenhead, UK SL6 9TP; and

9. Ben LEVY, born on January 24, 1974 in Neuilly-sur-Seine, with address at 735 45th Avenue, San Francisco, CA 94 122;

being all the existing shareholders of the Company (the Shareholders), each of them being represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-four thousand two hundred forty-eight Euro (EUR 74,248) so as to raise it from its present amount of seven hundred thousand Euro (EUR 700,000) consisting of five hundred thirty-four thousand three hundred eighty-four (534,384) shares to seven hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euros (EUR 774,248) by the creation and issue of fifty-six thousand six hundred eighty (56,680) shares without indication of par value;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of Headstart S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount seventy-four thousand two hundred forty-eight Euro (EUR 74,248) so as to raise it from its present amount of seven hundred thousand Euro (EUR 700,000) consisting of five hundred thirty-four thousand three hundred eighty-four (534,384) shares to seven hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euros (EUR 774,248) by the creation and issue of fifty-six thousand six hundred eighty (56,680) shares without indication of par value.

Subscription - Payment

Thereupon,

1. WINTEC Partners, a French société par actions simplifiée, with registered office at 77 rue de Turenne, 75003 Paris, registered with the RCS Paris under number 387 548 001 represented as stated above, declares to subscribe to twenty-three thousand two hundred sixty-five (23,265) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of thirty thousand four hundred seventy-five euro (EUR 30,475).

2. BPG STRATEGIES, a French société à responsabilité limitée, with registered office at 23 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, registered with the RCS Paris under number 488 704 628, represented as stated above, declares to subscribe to fifteen thousand seven hundred fifty (15,750) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of twenty thousand six hundred thirty-one euro (EUR 20,631).

3. Michael HOWELL, born on December 30, 1947, with address at Detroit, Michigan, USA, represented as stated above, declares to subscribe to five thousand eight hundred fifty (5,850) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of seven thousand six hundred sixty-six euro (EUR 7,666).

4. Paul BERNARD, born on January 11, 1960 in Boulogne-Billancourt, with address at 25 avenue Trudaine, 75509 Paris, represented as stated above, declares to subscribe to eight thousand two hundred thirty-five (8,235) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of ten thousand seven hundred eighty-seven euro (EUR 10,787).

5. Pieter KNOOK, born on November 22, 1958, in Rotterdam, with address at Stone House, Cookham, Maidenhead, UK SL6 9TP, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand eighty (3,080) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of four thousand thirty-four euro (EUR 4,034).

6. Ben LEVY, born on January 24, 1974 in Neuilly-sur-Seine, with address at 735 45th Avenue, San Francisco, CA 94 122, represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of six hundred fifty-five euro (EUR 655).

The value of the share premium account is certified by a management certificate signed on the date hereof by the authorised representative(s) of the Company.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Following the above contributions, the shareholding of the Company is as follows:

Name	Number of shares of the Company held
Robert Marcus	250,000
Vanessa Marcus	250,000
WINTEC Partners	31,372
BPG STRATEGIES	21,352
Michael Howell	12,052
Paul Bernard	11,332
Daniel Suchar	7,092
Pieter Knook	6,512
Ben Levy	1,352
TOTAL	591,064

Third resolution

The Meeting further resolves to amend article 5.1 of the Articles as follows:

“ 5.1. The share capital is set at seven hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euros (EUR 774,248), represented by five hundred ninety-one thousand sixty-four (591,064) shares in registered form, without indication of nominal value.”

Fourth resolution

The Meeting resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Headstart S.à.r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de QuantumWave Capital Group, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.833 (la Société). La Société a été constituée le 28 décembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 702 en date du 22 mars 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 février 2014, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. M. Robert Harris Marcus, né le 11 janvier 1962, à Johannesburg (Afrique du Sud), résidant au 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France;

2. Mme Vanessa Gabrielle Marcus, née le 2 septembre 1971, à Boulogne-Billancourt (France), résidant au 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France;

3. WINTEC Partners, une société par actions simplifiée française, dont le siège social est établi au 77 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 387 548 001;

4. BPG STRATEGIES, une société à responsabilité limitée française, dont le siège social est établi au 23 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 488 704 628;

5. Michael HOWELL, né le 30 décembre 1947, résidant à Detroit, Michigan, USA;

6. Paul BERNARD, né le 11 janvier 1960 à Boulogne-Billancourt, résidant au 25 avenue Trudaine, 75509 Paris;

7. Daniel SUCHAR, né le 28 septembre 1937, à Paris 16, résidant au 5 rue des Gâtes-Ceps, 92210 Saint-Cloud, France;

8. Pieter KNOOK, né le 22 novembre 1958, à Rotterdam, résidant à Stone House, Cookham, Maidenhead, UK SL6 9TP; et

9. Ben LEVY, né le 24 janvier 1974 à Neuilly-sur-Seine, résidant au 735 45th Avenue, San Francisco, CA 94 122;

étant tous les associés existants de la Société (les Associés), chacun représenté par Régis Galiotto, clerk de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renoncement aux formalités de convocation

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatorze mille deux cent quarante-huit euros (EUR 74.248) afin de le porter de son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000) consistant en cinq cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre (534.384) parts sociales à sept cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-huit euros (EUR 774.248) par la création et l'émission de cinquante-six mille six cent quatre-vingt (56.680) parts sociales sans indication de valeur nominale;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et tout employé de Headstart S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de signer, délivrer et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin;

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatorze mille deux cent quarante-huit euros (EUR 74.248) afin de le porter de son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000)

consistant en cinq cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre (534.384) parts sociales à sept cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-huit euros (EUR 774.248) par la création et l'émission de cinquante-six mille six cent quatre-vingt (56.680) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Souscription - Libération

Sur ce,

1. WINTEC Partners, une société par actions simplifiée française, dont le siège social est établi au 77 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 387 548 001 représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois mille deux cent soixante-cinq (23.265) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libère entièrement par l'incorporation d'une partie du compte de prime d'émission d'un montant de trente mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 30.475).

2. BPG STRATEGIES, une société à responsabilité limitée française, dont le siège social est établi au 23 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 488 704 628 représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille sept cent cinquante (15.750) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libère entièrement par l'incorporation d'une partie du compte de prime d'émission d'un montant de vingt mille six cent trente-et-un euros (EUR 20.631).

3. Michael HOWELL, né le 30 décembre 1947, résidant à Detroit, Michigan, USA, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille huit cent cinquante (5.850) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libère entièrement par l'incorporation d'une partie du compte de prime d'émission d'un montant de sept mille six cent soixante-six euros (EUR 7.666).

4. Paul BERNARD, né le 11 janvier 1960 à Boulogne-Billancourt, résidant au 25 avenue Trudaine, 75509 Paris, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille deux cent trente-cinq (8.235) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libère entièrement par l'incorporation d'une partie du compte de prime d'émission d'un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 10.787).

5. Pieter KNOOK, né le 22 novembre 1958, à Rotterdam, résidant à Stone House, Cookham, Maidenhead, UK SL6 9TP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille quatre-vingt (3.080) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libère entièrement par l'incorporation d'une partie du compte de prime d'émission d'un montant de quatre mille trente-quatre euros (EUR 4.034).

6. Ben LEVY, né le 24 janvier 1974 à Neuilly-sur-Seine, résidant au 735 45th Avenue, San Francisco, CA 94 122, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libère entièrement par l'incorporation d'une partie du compte de prime d'émission d'un montant de six cent cinquante-cinq euros (EUR 655).

La valeur du compte de prime d'émission est certifiée par un certificat de gestion signé à la date des présentes par le (s) mandataire(s) autorisé(s) de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le ou les mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

A la suite des apports ci-dessus, la participation dans la Société est comme suit:

Nom	Nombre de parts sociales de la Société détenues
Robert Marcus	250.000
Vanessa Marcus	250.000
WINTEC Partners	31.372
BPG STRATEGIES	21.352
Michael Howell	12.052
Paul Bernard	11.332
Daniel Suchar	7.092
Pieter Knook	6.512
Ben Levy	1.352
TOTAL	591.064

Troisième résolution

L'Assemblée décide ensuite de modifier l'article 5.1 des Statuts comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à sept cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-huit euros (EUR 774.248), représenté par cinq cent quatre-vingt-onze mille soixante-quatre (591.064) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise et donne pouvoir à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Headstart S.à.r.l., chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, et de signer, délivrer et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la Société du fait du présent acte sont estimés approximativement à mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2014. Relation: LAC/2014/16817. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072472/273.

(140084681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Banque Raiffeisen, Société Coopérative.

Siège social: L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 20.128.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Pardevant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société Banque Raiffeisen, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

La société a été constituée par acte sous seing privé du 9 février 1926 et les statuts ont été modifiés par la suite et publiés au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 53 du 3 octobre 1928.

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 1946, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 44 du 3 octobre 1946, elle a adopté le régime d'une association agricole basée sur l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 portant révision de la loi du 27 mars 1900 sur l'organisation des associations agricoles.

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1982, publiée au Mémorial C, numéro 52 du 28 février 1983, elle a adopté le régime d'une société coopérative conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les statuts ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1985, publiée au Mémorial C, numéro 192 du 3 juillet 1985.

Les statuts ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1987, publiée au Mémorial C, numéro 167 du 4 juin 1987, respectivement numéro 186 du 29 juin 1987.

Les statuts ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue pardevant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1999, publiée au Mémorial C, numéro 767 du 15 octobre 1999.

Les statuts, et notamment la dénomination, ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant ledit notaire Schroeder, en date du 14 juin 2001, publiée au Mémorial C, numéro 1219 du 22 décembre 2001.

Les statuts ont été modifiés ensuite par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Léonie GRETHEN, de résidence à Rambrouch, en date du 1^{er} septembre 2005, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1126 du 31 octobre 2005.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Robert SCHUMAN de résidence à Differdange en date du 9 mai 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1628 du 28 juin 2012.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Ernest CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis BARBIER, membre du Comité de Direction de la Banque Raiffeisen, demeurant à Pontpierre

et comme scrutateurs Monsieur Claude BORSCHETTE, Compliance Officer auprès de la Banque Raiffeisen, demeurant à Sanem et Monsieur Jos WILTGEN, gérant de la Caisse Raiffeisen Wiltz, demeurant à Harlange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

La convocation, contenant l'ordre du jour et les propositions de modifications de statuts, a été adressée par lettre à tous les associés en date du 24 avril 2014.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été publiés au «Luxemburger Wort» et au «Tageblatt» le 26 avril 2014.

Les associés présents ou représentés sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant, demeurera ci-annexée pour être formalisée en même temps.

L'assemblée constate qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer conformément à l'article 42 des statuts (13 associés de catégorie A, 19 associés de catégorie B, chacun ayant un droit de vote unique, sont présents ou représentés).

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des articles 2, 8, 14, 24 et 41 actuels conformément au projet soumis préalablement aux associés.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'assemblée générale a décidé de modifier:

- l'article 2 et de lui donner la teneur suivante:

«Son siège social est établi à Leudelange; il peut être transféré en tout endroit à l'intérieur du territoire du Grand-Duché par décision de son conseil d'administration.»

- l'article 8 alinéa 2 et de lui donner la teneur suivante:

«Les caisses d'épargne et de crédit, organisées sous la forme de sociétés coopératives ou d'associations agricoles affiliées au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier, désignées dans les présents statuts comme les «caisses d'épargne et de crédit affiliées» sont titulaires des parts sociales de catégorie A. Peut également être titulaire de parts sociales de la catégorie A, la société coopérative destinée à accueillir comme associés les clients de la société.»

- l'article 14 dernier alinéa et de lui donner la teneur suivante:

«En cas de sortie, pour quelque raison que ce soit, d'un titulaire de parts sociales de catégorie A ou d'un titulaire de parts sociales de catégorie B, il sera proposé aux titulaires de parts de même catégorie, à l'exclusion de la société coopérative destinée à accueillir comme associés les clients de la société, de participer à une émission de nouvelles parts sociales au maximum à hauteur de la participation de l'associé sortant, que les associés de ladite catégorie pourront souscrire à leur valeur nominale, sans prime d'émission, et en proportion de leur participation respective dans la catégorie de parts sociales émises.»

- l'article 24 premier tiret du premier alinéa et de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est composé comme suit:

- cinq membres au maximum sont élus sur la liste des candidats proposés par les titulaires de parts sociales de catégorie A, chacun des titulaires de parts sociales de catégorie A étant en droit de proposer un candidat. Les candidats proposés par ces titulaires devront être membres du conseil d'administration de l'entité faisant cette proposition;»

- l'article 41 5^{ème} tiret et de lui donner la teneur suivante:

«- se prononcer au sujet de l'exclusion d'un associé en vertu de l'article 13 des présents statuts;»

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. CRAVATTE, J.-L. BARBIER, C. BORSCHETTE, J. WILTGEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 15 mai 2014. Relation: REM/2014/1098. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072777/90.

(140086098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

RMS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.112.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Virginie Pierru, notary clerk, residing in Luxembourg, acting as proxyholder of:

- 1) Roger Wahlgren, advisor, born in Heliga Trafaldighet, Gävle (Sweden) on March 30th, 1953, residing at Norrtullsgatan 63, 113 45 Stockholm (Sweden);
- 2) Mr Stig Erlend Henriksen, advisor, born in Tromso (Norway), on March 25th, 1973, residing at Hauptvägen 47 LGH 1202, 113 58 Farsta, Sverige (Sweden); and
- 3) Mr Jan Mikael Lovberg, owner, born in Käsundä (Sweden) on January 16th, 1968, residing at Mötesv 3, 192 67 Sollentuna (Sweden);

by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal on March 17th, 2014.

Said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which are hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "RMS Investment S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12.500) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment:

The TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares have been subscribed as follows:

1. Mr Roger Wahlgren, prenamed,	3,125
2. Mr Stig Erlend Henriksen, prenamed,	3,125
3. Mr Jan Mikael Lovberg prenamed,	6,250
Total:	12,500

All the shares have been fully paid-up in cash, so TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand thirteen euro (EUR 1,013.-).

Resolutions of shareholders:

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The registered office is established at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. The Company will be administered by the following managers, for an unlimited period:

Manager A:

Mr Roger Wahlgren, prenamed.

Managers B:

a. Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, jurist, born in Barnap (Sweden), on March 24th 1975, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

b. Mrs Asa Ahlund, jurist, born in Malmo (Sweden), on February 2nd, 1980, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The Company shall be bound and represented by the joint signature of a manager and a manager B, with power of reciprocal delegation.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1) M. Roger Wahlgren, conseiller, né à Heliga Trafaldighet, Gävle (Suède) le 30 mars 1953, demeurant à Norrtullsgatan 63, 113 45 Stockholm (Suède);

2) M. Stig Erlend Henriksen, conseiller, né à Tromso (Norvège), le 25 mars 1973, demeurant à Hauptvågen 47 LGH 1202, 113 58 Farsta, Sverige, Suède;

3) M. Jan Mikael Lovberg, entrepreneur, né à Käsundä (Suède) le 16 janvier 1968, demeurant à Mötesv 3, 192 67 Sollentuna (Suède);

en vertu de trois (3) procurations sous seing privé en date du 17 mars 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représenté comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "RMS Investment S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération:

Les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. M. Roger Wahlgren, prénommé,	3.125
2. M. Stig Erlend Henriksen, prénommé,	3.125
3. M. Jan Mikael Lovberg prénommé,	<u>6.250</u>
Total:	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille mille treize euros (1.013, EUR).

Résolutions des associés:

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les décisions suivantes:

1. Le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. La Société est administrée par les gérants suivants, et ce pour une période indéterminée:

Gérant A:

M. Roger Wahlgren, prénommé.

Gérants B:

a. Mme Charlotte Lahaije-Hultman, juriste, née à Barnap (Suède), le 24 mars 1975, demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b. Mme Asa Ahlund, juriste, née à Malmo (Suède), le 4 février 1980, demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. La Société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, avec pouvoir de délégation réciproque.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03.04.2014. Relation: LAC/2014/15615. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03.04.2014.

Référence de publication: 2014072494/387.

(140084273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

The Kooples Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.016.

L'an deux mille quatorze,

Le douze mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«The Kooples Group», une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 36/37, boulevard de Waterloo, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique) sous le numéro 0828.076.330 (ci-après l'«associée unique»),

représentée par sa personne déléguée à la gestion journalière ayant, en vertu de l'article 19 des statuts de la prédictée société, pouvoir pour engager la société par sa signature individuelle dans les limites de la gestion journalière, à savoir,

Monsieur Tony ELICHA, demeurant professionnellement à Bruxelles,

ici représenté par Madame Géraldine LE FLOCH, Brand Manager, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bruxelles, le 10 avril 2014,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme sus-indiqué, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «The Kooples Luxembourg S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 508 du 10 mai 2003, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2863 du 14 novembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 93.016, au capital social de treize mille euros (EUR 13.000,00), représenté par vingt-six (26) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées (ci-après la «Société»);

- qu'elle a pris, en sa qualité d'associée unique, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de clore exceptionnellement au 31 août 2014 (au lieu du 31 décembre 2014) l'exercice social en cours de la Société ayant commencé au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution:

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier les dates de commencement et de clôture des exercices sociaux de la Société.

Ainsi donc, à compter du 1^{er} septembre 2014, chaque exercice social commencera au 1^{er} septembre de chaque année pour se terminer au 31 août de l'année suivante.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 18 des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année».

Quatrième résolution:

L'associée unique décide pareillement de refondre l'article 19 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 19.** Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LE FLOCH, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072581/58.

(140084582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.301.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of April,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Alberta Ventures Holdings, LP, a limited partnership, incorporated and organised under the laws of Delaware, having its registered office 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, registered with the Secretary of State in the State of Delaware under file number 5242604 (the Sole Shareholder), represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 8 April 2014, being the sole shareholder of ZAMH LUX HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.301 (the Company).

The Company was migrated from Delaware to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2218 dated 19 October 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, on 18 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1212 dated 6 June 2011.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

Agenda:

The agenda of the meeting is as follows:

1. to amend and restate article 4.3 of the Company's articles of association (the Articles);

2. to decrease the share capital of the Company from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to an amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) by way of the repurchase and cancellation by the Company of one hundred thousand (100,000) class J common interests, each such common interest without par value, representing the entirety of the class J common interests of the Company, at an aggregate price of EUR 47,046,315.43, such amount not exceeding the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) and which results in a Cancellation Value Per Common Interest (as defined in the Articles) of EUR 470.46. The Sole Shareholder hereby confirms that the Cancellation Value Per Common Interest has been calculated by dividing the Total Cancellation Amount by 100,000, being the number of class J common interests to be cancelled, and that the Total Cancellation Amount has been determined by the board of managers of the Company on the basis of interim accounts of the Company dated 31 March 2014, being dated not more than ten days prior to the date of this deed;

3. to amend article 4.1 of the Articles to reflect the repurchase and cancellation of the class J common interests;

4. powers and authorizations; and

5. miscellaneous.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 4.3 of the articles of association of the Company as follows:

“ **4.3. Capital Reductions.** The capital of the Company may be reduced by a resolution of the Member, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all Common Interests of one or more Classes. In the event of a reduction of the capital of the Company through the redemption and cancellation of all Common Interests of a Class, each holder of Common Interests of the relevant Class shall be entitled to receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Common Interest (as defined below) for each Common Interest of the relevant Class held by such holder. The cancellation value per common interest (the Cancellation Value Per Common Interest) shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Common Interests in issue in the Class to be cancelled. The total cancellation amount (the Total Cancellation Amount) shall be an amount determined by the Board and approved by the Member on the basis of the relevant interim accounts of the Company. Such interim accounts shall be dated not earlier than twenty (20) days before the date of cancellation of such Class. The Total Cancellation Amount for a Class shall not exceed the amount of (i) the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent that the holder(s) of the relevant Class would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of article 5 hereafter, increased by (a) a pro rata portion of the aggregate share premium in existence at the time of cancellation of the relevant Class and (b) as the case may be, by the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the relevant Class; minus (ii) any losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles. Upon the redemption and cancellation of the Common Interests of the relevant Class, the Cancellation Value Per Common Interest will immediately become due and payable by the Company.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to an amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) by way of the repurchase and cancellation by the Company of one hundred thousand (100,000) class J common interests, each such common interest without par value, representing the entirety of the class J common interests of the Company, at an aggregate price of EUR 47,046,315.43, such amount not exceeding the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) and which results in a Cancellation Value Per Common Interest (as defined in the Articles) of EUR 470.46. The Sole Shareholder hereby confirms that the Cancellation Value Per Common Interest has been calculated by dividing the Total Cancellation Amount by 100,000, being the number of Class J of common interests to be cancelled, and that the Total Cancellation Amount has been determined by the board of managers of the Company on the basis of interim accounts of the Company dated 31 March 2014, being dated not more than ten days prior to the date of this deed (the Interim Accounts) as modified following receipt by the Company on 8 April 2014 of an interim dividend of 47,046,315.43 from its subsidiary.

The Sole Shareholder hereby acknowledges and approves on the basis of the Interim Accounts the calculation of the Total Cancellation Amount, such amount not exceeding the amount of (i) the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent that the holder(s) of the relevant class would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of article 5 of the Articles, increased by (a) a pro rata portion of the aggregate share premium in existence at the time of cancellation of the relevant class and (b) as the case may be, by the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the relevant Class; minus (ii) any losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **4.1 Capital Structure.** The Company’s capital is fixed at nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) class A common interests (the Class A Common Interests), one hundred thousand (100,000) class B common interests (the Class B Common Interests), one hundred thousand (100,000) class C common interests (the Class C Common Interests), one hundred thousand (100,000) class D common interests (the Class D Common Interests), one hundred thousand (100,000) class E common interests (the Class E Common Interests), one hundred thousand (100,000) class F common interests (the Class F Common Interests), one hundred thousand (100,000) class G common interests (the Class G Common Interest), one hundred thousand (100,000) class H common interests (the Class H Common Interests) and one hundred thousand (100,000) class I common interests (the Class I Common Interests), all in registered form, without par value, subscribed and fully paid-up and having such rights and features as set out in these Articles (all together, the Common Interests or respectively the Classes and each individually, a Common Interest or respectively a Class).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois d’avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Alberta Ventures Holdings, LP, une société en commandite (limited partnership), constituée et régie par les lois de Delaware, dont le siège social est établi au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, enregistré auprès du Secrétaire l’Etat du Delaware sous le numéro 5242604 (l’Associé Unique), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l’adresse professionnelle est située au Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 8 avril 2014, étant l’associé unique de ZAMH LUX HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155301 (la Société).

La Société a été migrée du Delaware à Luxembourg suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2218 du 19 octobre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, le 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1212 du 6 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l’Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être soumis avec lui aux formalités d’enregistrement.

Ordre du jour:

L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. modifier et refondre l’article 4.3 des statuts de la Société (les Statuts);
2. diminution du capital social de la Société de son montant actuel d’un million d’euros (EUR 1.000.000) à un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000) par voie de rachat et d’annulation par la Société de cent mille (100.000) parts sociales de classe J, sans valeur nominale, représentant la totalité des parts sociales de classe J de la Société, à un prix total de EUR 47.046.315,43, ce montant ne dépassant pas le Montant d’Annulation Total (tel que défini dans les statuts de la Société (les Statuts)) et résultant en une Valeur d’Annulation par Part Sociale (tel que défini dans les Statuts) de EUR 470,46. L’Associé Unique confirme par la présente que la Valeur d’Annulation par Part Sociale a été calculée en divisant le Montant d’Annulation Total par 100.000, soit le nombre de parts sociales de classe J à annuler, et que le Montant

d'Annulation Total a été déterminé par le conseil de gérance de la Société sur base des comptes intermédiaires de la Société datés du 31 mars 2014, soit moins de dix jours avant la date des présentes;

3. modification de l'article 4.1 des Statuts afin de tenir compte du rachat et de l'annulation des parts sociales de classe J de la Société;

4. pouvoirs et autorisation; et

5. divers.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 4.3 des statuts de la Société comme suit:

« **4.3. Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être réduit par une résolution de l'Associé, délibérant dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Le capital de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales d'une ou plusieurs Classes. Dans le cas d'une réduction du capital de la Société par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales d'une Classe, chaque porteur de Parts Sociales de la Classe concernée est en droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par ce porteur. La valeur d'annulation par Part Sociale (la Valeur d'Annulation par Part Sociale) sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales en émission dans la Classe devant être annulée. Le montant d'annulation total (le Montant d'Annulation Total) sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Associé sur la base des comptes intermédiaires de la Société. Ces comptes intermédiaires ne devront pas remonter à plus de dix (10) jours avant la date de l'annulation de cette Classe. Le Montant d'Annulation Total d'une Classe ne sera pas supérieur au montant (i) des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) sous réserve que le(s) porteur(s) de la Classe concernée aurait eu droit aux distributions de dividendes conformément aux dispositions de l'article 5 ci-après, augmenté (a) d'une partie au prorata de la prime d'émission en vigueur au moment de l'annulation de la Classe concernée et (b) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe concernée; moins (ii) les pertes (incluant les pertes reportées) et les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts. Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra immédiatement dû et payable par la Société.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000) par voie de rachat et d'annulation par la Société de cent mille (100.000) parts sociales de classe J, sans valeur nominale, représentant la totalité des parts sociales de classe J de la Société, à un prix total de EUR 47.046.315,43, ce montant ne dépassant pas le Montant d'Annulation Total (tel que défini dans les Statuts) et résultant en une Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que défini dans les Statuts) de EUR 470,46. L'Associé Unique confirme par la présente que la Valeur d'Annulation par Part Sociale a été calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par 100.000, soit le nombre de parts sociales de classe J à annuler, et que le Montant d'Annulation Total a été déterminé par le conseil de gérance de la Société sur base des comptes intermédiaires de la Société datés du 31 mars 2014, soit moins de dix jours avant la date des présentes (les Comptes Intérimaires), tel que modifiés suite à la réception par la Société le 8 avril 2014 d'un acompte sur dividende de EUR 47.046.315,43 provenant de sa filiale.

Par la présente, l'Associé Unique prend acte et approuve le Montant d'Annulation Total sur base des comptes Intérimaires, ce montant ne dépassant pas le montant (i) des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) sous réserve que le(s) porteur(s) de la Classe concernée aurait eu droit aux distributions de dividendes conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts, augmenté (a) d'une partie au prorata de la prime d'émission en vigueur au moment de l'annulation de la Classe concernée et (b) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe concernée; moins (ii) les pertes (incluant les pertes reportées) et les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **4.1. Structure du Capital.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de la classe A (les Parts Sociales de Classe A), cent mille (100.000) parts sociales de la classe B (les Parts Sociales de Classe B), cent mille (100.000) parts sociales de la classe C (les Parts Sociales de Classe C), cent mille (100.000) parts sociales de la classe D (les Parts Sociales de Classe D), cent mille (100.000) parts sociales de la classe E (les Parts Sociales de Classe E), cent mille (100.000) parts sociales de la classe F (les Parts Sociales de Classe F), cent mille (100.000) parts sociales de la classe G (les Parts Sociales de Classe G), cent mille (100.000) parts sociales de la classe H (les Parts Sociales de Classe H), cent mille (100.000) parts sociales de la classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées et ayant les droits et caracté-

ristiques tels que définis dans ces Statuts (toutes ensembles, les Parts Sociales ou respectivement les Classes et chacune individuellement, une Part Sociale ou respectivement une Classe).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: EAC/2014/5277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072653/217.

(140084408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Unity Foundation, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg G 95.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale de l'établissement d'utilité publique UNITY FOUNDATION, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro G 95, constituée suivant acte notarié en date du 12 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 19 octobre 1991 (la «Fondation») et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 29 novembre 1999.

L'assemblée générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Fernand Schaber, bank manager, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale élit comme scrutateur Monsieur Thomas Hueck, office manager, demeurant à Soleuvre.

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettre de convocation recommandée envoyée à tous les fondateurs en date du 12 février 2014.

2) Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1- Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'établissement prend la dénomination de «UNITY FOUNDATION», fondation».

2- Modification de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'établissement est inspiré par les principes humanitaires suivants:

- promouvoir une culture de paix et d'unité
- valoriser et rehausser le statut de la femme
- promouvoir les capacités des communautés locales

- assurer la transmission de compétences et d'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires.

Il réalise son objet entre autres par des campagnes de sensibilisation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et dans d'autres pays, et à travers sa fonction de bailleur de fonds pour ces mêmes projets d'éducation mis en oeuvre chaque fois que cela est possible par les partenaires locaux en question.»

3- Modification des articles 4, 5, 6, 7, 11, 12, 14, 15, 16 et 17 des statuts.

3) Qu'il résulte de la liste de présence qui a été signée par les mandataires des fondateurs/membres représentés que vingt-et-une (21) voix sur un total de trente-six (36) sont présents ou représentés à la présente assemblée générale qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour conformément à l'article 18 des statuts.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. L'institution prend la dénomination de "UNITY FOUNDATION", fondation.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3**. L'établissement est inspiré par les principes humanitaires suivants:

- promouvoir une culture de paix et d'unité
- valoriser et rehausser le statut de la femme
- promouvoir les capacités des communautés locales
- assurer la transmission de compétences et d'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires

Il réalise son objet entre autres par des campagnes de sensibilisation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et dans d'autres pays, et à travers sa fonction de bailleur de fonds pour ces mêmes projets d'éducation mis en oeuvre chaque fois que cela est possible par les partenaires locaux en question.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les articles de 4 à 14 des statuts comme suit:

« **Art. 4**. Le patrimoine d'affectation est de cinquante-et-un mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix-huit cents (51.798,18 EUR).

Art. 5. La fondation, peut bénéficier de dons sans limitation de montant, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 6. Le conseil d'administration établira un rapport d'activité pour chaque année et procédera:

- à l'approbation des comptes annuels révisés;
- à la désignation du réviseur d'entreprises.

Art. 7. La fondation est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, fondateurs ou non, nommés la première fois par la majorité simple des fondateurs.

Lorsqu'un poste d'administrateur deviendra vacant, par échéance du mandat, par démission, décès ou pour quelque raison que ce soit, les administrateurs en fonction pourront pourvoir à l'élection d'un nouveau membre en remplacement de chaque membre sortant. La nomination d'un nouveau membre devra réunir la majorité des trois quarts des voix des administrateurs en fonction.

L'élargissement du conseil d'administration et donc la nomination de nouveaux membres pourra être décidée selon les mêmes règles de majorité des trois quarts des voix des administrateurs en fonction.

Le mandat des administrateurs est d'une durée maximum de six ans à compter de la date de leur désignation.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Un administrateur peut être déchu de ses fonctions par un vote réunissant l'unanimité des voix des autres administrateurs.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président et un trésorier.

Art. 11. Seront entre autres soutenus et réalisés des projets présentés par les instances compétentes du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ou de 1a Communauté Européenne ainsi que des projets présentés directement par des organisations philanthropiques de pays en développement.

Art. 12. En cas de dissolution, tous les biens mobiliers et/ou immobiliers et tous les fonds en possession de la fondation seront transmis à une ou plusieurs ONG (Organisation Non Gouvernementale) agréées oeuvrant dans un domaine similaire à l'objet en vue duquel l'établissement a été fondé, par décision prise à la majorité des trois quarts des voix des administrateurs en fonction.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit en fonction des exigences de l'activité de l'établissement.

Sauf dans le cas de nomination de nouveaux membres du conseil d'administration (article 7), et changement des statuts (article 17) ainsi que la transmission des biens de la fondation (article 12), les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, le quorum étant fixé au nombre représentant la majorité simple des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à deux administrateurs chargés de la gestion d'un projet spécifique. Toutes les réunions du conseil d'administration feront l'objet d'un procès-verbal. Les procès-verbaux seront approuvés lors des réunions suivantes du conseil d'administration.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 15 actuel des statuts et de renuméroter les dispositions suivantes des statuts de sorte que les articles 16 à 18 deviennent les articles 15 à 17.

L'assemblée générale décide de modifier les articles 15 à 17 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** Le conseil d'administration est tenu de communiquer au Gouvernement leur compte et leur budget chaque année, dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Le compte et le budget sont publiés dans le même délai au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 16. L'année sociale de la fondation commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Toute modification des statuts nécessite une approbation d'une majorité des trois quarts des voix des administrateurs en fonction.»

Les modifications ci-dessus n'entreront en vigueur qu'après approbation par les autorités compétentes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SCHABER, M. MULLER, T. HUECK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2014. LAC / 2014 / 12487. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Approbation des statuts suivant arrêté Grand-Ducal émis par le Ministre de la Justice en date du 28 avril 2014.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014072616/111.

(140084521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Finnlines Baltic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.266.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le 14 avril,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de FINNLINES BALTIC S.A., en liquidation, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.266 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1106 du 25 mai 2011.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Maître Marc LOESCH en date du 14 avril 2014.

La séance est ouverte à 15:15 heures sous la présidence de Mr LITTLE James, manager demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle ARAMI Aicha, legal assistant, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Gustavo Strassener, employé, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée, ont été signées ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée.

II. Il résulte de la liste de présence que les soixante trois actions (63) sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille cinq cent euros (EUR 31.500), sont représentées à

l'assemblée et que l'assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique déclarant par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III. En date du 14 avril 2014 s'est tenue une assemblée générale sous seing privé qui a nommé la société Milestone Luxembourg sarl en tant que commissaire à la liquidation.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport de Milestone Luxembourg Sarl, (nommé commissaire à la liquidation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 avril 2014 (le Commissaire à la Liquidation) sur la bonne exécution par Michel Thil. (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 14 avril 2014 (le Liquidateur) de ses fonctions et activités en relation avec la liquidation volontaire de la Société décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 avril 2014;

2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;

3. Décision de clôturer la liquidation de la Société;

4. Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société; et

5. Divers.

V. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes;

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et accepte le rapport du Commissaire à la Liquidation sur la bonne exécution par le Liquidateur de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 avril 2014.

Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Commissaire à la Liquidation et au Liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver tout paiement anticipé fait par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Après avoir pris en compte le fait que les dettes existantes de la Société ont toutes été payées ou que les provisions nécessaires ont été faites par le Liquidateur en vue de l'apurement de dettes de la Société qui deviendront exigibles après le clôturé de la liquidation, et qu'il ne restera pas de boni de liquidation après distribution des actifs de la Société aux actionnaires de la Société par ou pour le compte du Liquidateur, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent procès-verbal,

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'ancien siège social de la Société sis au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2014072960/69.

(140085545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Loren Germany Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.987.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 8 mai 2014, que l'associé unique de la Société, German Investment Topco S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Loren Germany Pledgeco S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187.162, 420 parts sociales;

(2) Germany Logistics Pledgeco S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187.158, 80 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Loren Germany Pledgeco S.à r.l., 420 parts sociales
2. Germany Logistics Pledgeco S.à r.l., 80 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014073094/22.

(140085971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

PayPal International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.348.824,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.097.

L'an deux mille quatorze, le onze mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

PayPal Payments Pte Holdings S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.185 (l'Associé Unique),

Représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte des résolutions de l'Associé Unique du 20 décembre 2013 (l'Acte) et a été soumise aux formalités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de PayPal International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.097 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2012 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 du 21 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés le 20 décembre 2013 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. L'Acte a été modifié par un acte rectificatif du 10 janvier 2014 passé devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (l'Acte Rectificatif), lequel Acte Rectificatif n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que l'Acte, dans la version anglaise, contient une erreur matérielle dans le montant de l'augmentation du capital de la Société, et par conséquent le point (2) des résolutions à l'ordre du jour reprenant un tel montant indique erronément:

Version anglaise erronée de la disposition:

(2) "Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 51,149,824 (fifty-one million one hundred and forty-nine thousand eight hundred and twenty-four US dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 350,099 (three hundred and fifty thousand and ninety-nine United States dollars) to USD 51,348,824 (fifty-one million three hundred forty-eight thousand eight hundred and twenty four US dollars) by way of the issuance of 51,149,824 (fifty-one million one hundred and forty-nine thousand eight hundred and twenty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each (together, the New Shares)"

Version anglaise rectifiée de la disposition:

(2) "Increase of the share capital of the Company by an amount USD 50,998,725 (fifty million nine hundred and ninety-eight thousand seven hundred and twenty-five US dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 350,099 (three hundred and fifty thousand and ninety-nine United States dollars) to USD 51,348,824 (fifty-one million three hundred forty-eight thousand eight hundred and twenty four US dollars) by way of the issuance of 50,998,725 (fifty

million nine hundred and ninety-eight thousand seven hundred and twenty-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each (together, the New Shares)”

Toutes les autres dispositions de l'Acte, tel que modifié par l'Acte Rectificatif, demeurent inchangées.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3724. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014073200/52.

(140085602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Nizi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/05/2014

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Nizi International S.A. tenue en date du 14 mai 2014 que:

'1) Nomination administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2014:

M. Dag Teigland, domicilié au 30 Aasveien NO-1369 Stabekk (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015,

M. Kjetil Holta, domicilié (adresse professionnelle) Drammensveien 35 NO-0271 Oslo (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015,

M. Olivier Le Bihan, domicilié (adresse professionnelle) au 26 Chemin Baraban CH-1256 Troinex (Suisse), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015,

M. Matthew A. Wood, domicilié (adresse professionnelle) 4040 Embassy Parkway Suite 140 - Akron Ohio 4433 (USA), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015,

'2) Nomination Réviseur d'entreprise

BDO Audit S.A. (B147570) sis 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été élu réviseur de la société pour 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015.'

Capellen, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073181/24.

(140085445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Santa Luçia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.567.

Par la présente, je donne ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Concetta Demarinis.

Référence de publication: 2014071686/9.

(140084223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Schroder Property Services B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071688/9.

(140083480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.
